



renouvellement titre de séjour et changement de statut

Par **vertbleu**, le **29/08/2010** à **17:24**

Bonjour.

Voici ma situation: j'ai obtenu et renouvelé pendant 5 ans un titre de séjour étudiant. Cette année, j'aimerais changer de statut vers "vie privée et familiale". A priori, je réunis toutes les conditions qu'il faut pour l'avoir: à savoir vie commune avec un Français depuis 3 ans. Par contre, nous ne serons PACSES que le 23/09 (car lorsque j'en ai fait la demande il n'y avait pas de date de disponible avant). Mon titre de séjour arrive à expiration le 15/09

La préfecture dont je dépend, à Bobigny, n'a pas voulu me donner rendez-vous pour ce renouvellement/changement de statut, car ils considéraient que je devais déjà posséder l'attestation du PACS. Ainsi, j'ai demandé un rendez-vous pour renouveler mon titre de séjour comme étudiant de façon à avoir au moins un document qui prouve que j'ai fait la démarche de demande de rendez-vous. Mais la réalité est que je ne souhaite plus être étudiante.

Bref, ce qui m'inquiète est:

1- Me pacser alors que mon titre de séjour aura expiré (date de pacs une semaine après la date d'expiration). Mais à priori j'ai cru comprendre qu'il n'est pas obligatoire de fournir son titre de séjour pour le pacs.

2- De me voir refuser un changement de statut du fait que

a- Je me suis pacmée une semaine APRES la date d'expiration de validité du titre de séjour

b- De venir prendre ce rendez-vous à la préfecture pendant cette première semaine de "irrégularité" sur le territoire.

Est-ce que quelqu'un pourrait m'orienter par rapport à ces doutes , car j'imagine bien qu'il y a des tolérances concernant les délais, mais ce serait mieux de savoir quels sont mes risques ou au contraire, si je peux être un peu moins paranoïaque.

Je vous remercie d'avance de votre temps de lecture et de vos conseils.